

Signé électroniquement par LAGNIER Inès

**GENDARMERIE NATIONALE**  
Compagnie de gendarmerie de MAURIAC  
COB MAURIAC PLEAUX  
BP PLEAUX

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**  
**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code unité <b>14778</b>	Nmr P.V. <b>01013</b>	Année <b>2022</b>	Nmr dossier justice	<b>TÉMOIN</b>	Nmr pièce	N° feuillet <b>1 / 2</b>
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	---------------	-----------	-----------------------------

Le jeudi 20 octobre 2022 à 10 heures 40 minutes.

Nous soussignée Gendarme Inès LAGNIER, Agent de Police Judiciaire en résidence à PLEAUX  
Sous le contrôle de l'Adjudante Julie BRUNET, Officier de Police Judiciaire en résidence à PLEAUX

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à PLEAUX 15700, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN					
Sexe	Nom			Prénom	
M	<b>LADONNE</b>			<b>Luc</b>	
Situation de famille			Validité état-civil		
Célibataire			Identité confirmée		
Date naissance	Commune naissance et Code Postal		Pays	INSEE	
13/11/1955	MONTREUIL 93100		France	93048	
Adresse		lascombes tourniac			
Commune résidence et Code Postal		Pays	INSEE		
PLEAUX 15700		France	15153		
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité		
	09.83.27.14.75	GERANT	Française		
e-m@il				Fax	
Consentement Portalis <input type="checkbox"/> non					

#### COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

#### ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

#### AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente à votre unité afin de dénoncer la vente illégale de chien au refuge *L'ARCHE DE NOËL*, sis route de Maraussan, chemin rural n° 100 – 34500 BÉZIERS. ( 06-75-67-72-10 )

Je me présente en tant que représentant du syndicat SYNAPSES, qui assure la défense des intérêts des professionnels du secteur professionnel.---

En l'occurrence, je vous vous rapporte un dossier au sujet de l'entreprise sous couvert d'une association de M. AZZOPARDI Noël. Il ressort qu'il fait de la revente de chien, alors qu'un refuge pour animaux ne peut pas revendre, ce qui est spécifié à l'article D214-3 du Code rural.---

Je vous apporte toutes les informations nécessaires à ce dossier, notamment de témoignages et des vidéos.---

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Le service préfectoral est déjà intervenu sur place, mais M. AZZOPARDI exerce de l'élevage également à son domicile, donc dans un cadre non réglementé. J'ai dernièrement contacté la préfecture pour savoir ce qu'il en était du suivi de cette affaire, on m'a seulement répondu que c'était toujours en cours.---

L'intéressé est violent et menaçant. Il m'a été rapporté qu'il a menacé le vétérinaire si il ne faisait pas les choses comme lui il l'entendait.---

Donc le refuge récupère gratuitement des chiens de réforme ( dont l'éleveur ne peut plus rien faire ) puis les revends par le biais du refuge. Or aucun refuge ne peut vendre. De plus, il fait lui-même de l'élevage.---

Il paraît aussi que les conditions de vie des animaux ne sont pas respectées.---

Je vous remets spontanément les vidéos que j'ai en ma possession, elles vous seront utiles pour le dossier. Je vous remets également toutes les copies du dossier que j'ai constitué jusqu'à aujourd'hui.---

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A PLEAUX 15700, le 20 octobre 2022 à 11 heures 05 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

